

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 31 décembre 2018

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 décembre 2018.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	21 722 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	9 279 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 794 M €	6 920 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 928 M €	2 359 M €
TOTAL	21 722 M €	9 279 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1996	0 M €	8	0 M €	0
1997	1 M €	36	0 M €	1
1998	2 M €	172	0 M €	0
1999	11 M €	1 207	0 M €	27
2000	29 M €	1 639	0 M €	16
2001	42 M €	1 723	0 M €	24
2002	80 M €	2 679	2 M €	106
2003	190 M €	5 242	16 M €	586
2004	410 M €	9 910	69 M €	2 493
2005	837 M €	15 830	194 M €	4 976
2006	1 145 M €	18 718	278 M €	5 677
2007	1 135 M €	17 649	246 M €	4 546
2008	706 M €	11 553	136 M €	2 637
2009	831 M €	12 321	256 M €	4 555
2010	1 563 M €	21 514	775 M €	12 616
2011	1 197 M €	15 890	494 M €	8 212
2012	1 087 M €	13 454	370 M €	5 309
2013	2 036 M €	21 777	1 051 M €	12 271
2014	1 926 M €	19 313	734 M €	8 394
2015	3 494 M €	28 955	2 094 M €	19 282
2016	2 675 M €	21 193	1 362 M €	12 355
2017	1 866 M €	13 712	939 M €	8 002
2018	459 M €	3 142	263 M €	2 122
TOTAL	21 722 M €	257 639	9 279 M €	114 207

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	766	2 M €	515
1	68 M €	7 640	39 M €	4 315
2	155 M €	9 477	96 M €	5 636
3	241 M €	10 070	141 M €	5 509
4	346 M €	10 856	190 M €	5 625
5	471 M €	12 287	240 M €	5 793
6	640 M €	14 063	324 M €	6 490
7	820 M €	15 611	449 M €	7 901
8	891 M €	14 742	448 M €	6 936
9	976 M €	14 138	470 M €	6 443
10	1 045 M €	13 790	481 M €	5 877
11	1 182 M €	14 102	506 M €	5 624
12	1 501 M €	16 094	721 M €	7 365
13	1 549 M €	15 347	688 M €	6 586
14	1 354 M €	12 512	540 M €	4 991
15	1 231 M €	10 695	467 M €	3 947
16	1 307 M €	10 534	523 M €	4 085
17	1 882 M €	14 199	828 M €	6 186
18	1 674 M €	11 846	712 M €	5 054
19	1 167 M €	7 974	470 M €	3 196
20	647 M €	4 609	204 M €	1 453
21	511 M €	3 539	133 M €	947
22	760 M €	4 979	215 M €	1 374
23	681 M €	4 209	197 M €	1 243
24	478 M €	2 773	147 M €	853
25	104 M €	557	45 M €	246
26	12 M €	72	1 M €	6
27	12 M €	73	1 M €	5
28	8 M €	51	1 M €	5
29	6 M €	32	0 M €	1
30	0 M €	2	0 M €	0
TOTAL	21 722 M €	257 639	9 279 M €	114 207

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2018, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 3 979 300 870 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 279 300 870 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity Test : 3 700 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Les taux de remboursements anticipés retenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH sont ceux déterminés par la Gestion Actif Passif (ALM Groupe). La méthodologie en place distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation utilisée au niveau confédéral tient compte des caractéristiques de l'ensemble des contrats de crédits accordés et du scénario de taux TEC 15 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'État à 15 ans pris en compte avec application d'un délai de 6 mois constitue l'indice le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

Année 1	6,77%
Année 2	5,77%
Année 3	5,59%
Année 4	5,43%
Année 5	5,34%
Année 6	5,28%
Année 7	5,21%
Année 8	5,17%
Année 9	5,12%
Année 10	5,06%

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 31 décembre 2018, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de -1 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du *Pre-Maturity Test*. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 31/12/2018, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 3 700 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.